

Enbridge Gas Inc. a demandé la liquidation des soldes de certains comptes de report et d'écart

Si la demande est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type d'Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) subira les ajustements suivants à compter du 1^{er} juillet 2026 :

Zone de tarification d'EGD (anciens clients d'Enbridge Gas Distribution Inc.)

- **Les clients en achat direct et les clients de la zone tarifaire de services résidentiels 1** constateront un crédit unique sur facture de 15,42 \$.

Zone de tarification d'Union (anciens clients d'Union Gas Limited)

- **Les clients de la zone tarifaire de services résidentiels M1 d'Union Sud** constateront la facturation d'un montant tarifaire de 14,70 \$, qu'Enbridge Gas propose de répartir uniformément sur trois mois afin d'atténuer les incidences sur la facture.
- **Les clients en achat direct de la zone tarifaire de services résidentiels M1 d'Union Sud** constateront la facturation d'un montant tarifaire de 6,83 \$, qu'Enbridge Gas propose de répartir uniformément sur trois mois afin d'atténuer les incidences sur la facture.
- **Les clients en achat direct et les clients de la zone tarifaire de services résidentiels 01 d'Union Nord-Ouest** constateront un crédit unique sur facture de 19,64 \$.
- **Les clients en achat direct et les clients de la zone tarifaire de services résidentiels 01 d'Union Nord-Est** constateront un crédit unique sur facture de 12,07 \$.

Les autres clients, dont les entreprises, pourraient également être concernés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur son dossier. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0155** pour :

- examiner la demande;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **8 décembre 2025** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

ADJUDICATION DES FRAIS

La CEO envisage d'accorder, dans la présente affaire, une adjudication des frais conformément aux Directives de pratique concernant l'adjudication des frais, et uniquement en ce qui concerne les éléments suivants :

- 1) L'examen des comptes de report et d'écart suivants :

Comptes d'Enbridge Gas Inc.

- Compte d'écart pour l'optimisation du transport en amont
- Compte d'écart lié au volume de gaz non comptabilisé
- Compte d'écart lié au prix du gaz non comptabilisé
- Compte de report des frais de transport liés au réseau de Dawn
- Compte d'écart pour l'autorisation des reports
- Compte d'écart lié aux obligations de livraison de Parkway
- Compte d'écart lié à la taxe sur le carbone payée par l'installation
- Compte d'écart lié à la taxe sur le carbone payée par le client
- Compte de report des créances irrécouvrables liées à la taxe sur le carbone
- Compte de report des coûts d'exploitation intégrée des ressources
- Compte de report de la capacité excédentaire du réseau de Dawn à Parkway
- Compte de report du programme de gestion de l'intégrité de la distribution
- Compte d'écart égalisé après la retraite
- Compte de report des unités du Règlement sur les combustibles propres
- Compte de report du Groupe de travail des communautés autochtones
- Compte d'écart de l'utilisation moyenne
- Compte d'écart lié à la *Loi pour un Ontario connecté*
- Compte d'écart des recouvrements des sociétés affiliées d'Enbridge Sustain

Comptes de la zone de tarification d'EGD (anciennement Enbridge Gas Distribution Inc.)

- Compte de report pour l'entreposage et le transport
- Compte de report de prolongation de facturation ouverte

Comptes de zones de tarification d'Union (anciennement Union Gas Limited)

- Compte d'écart lié aux coûts de la demande non absorbée
- Stockage à court terme et d'autres services d'établissement de bilan

2) L'examen de la carte de pointage du rendement de l'exercice 2024 d'Enbridge Gas.

3) L'examen de la méthodologie pour liquider et allouer les soldes des comptes de report et d'écart.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1 877 632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Enbridge Gas Inc.

 1-866-362-7434

 Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h

 enbridgegas.com